



Vous préparez le concours de conseiller territorial des APS



Formation intensive sur l'oral d'entretien avec le jury

- Externe : entretien de culture générale
- Interne : commentaire de texte et conversation avec le jury

Une formation pour :

- rappeler les principes de l'épreuve
- acquérir une méthodologie efficace
- simuler des oraux

Marina Honta

Maître de conférences et responsable de la Licence professionnelle « Administration et gestion des organisations et services territoriaux du sport » à l'université Victor Segalen Bordeaux 2. Formatrice et membre de jury pour les concours de la filière sportive de la fonction publique territoriale (ETAPS et CTAPS).

La journée de formation est ouverte à toute personne inscrite au concours de conseiller territorial des APS et remplissant les conditions prévues par les textes officiels.

Tarif collectivité : 430 € HT
Tarif particulier : 260 € TTC

Places limitées

**Jeudi
14 mai
2009
à Paris**

**Session
supplémentaire
vendredi
3 avril 2009
à Paris**



● FORMATEUR

● PUBLIC CONCERNÉ

➤ CONTACT ET INSCRIPTION :

Corinne Dutoit
Tél. : 04 76 93 12 30
corinne.dutoit@territorial.fr

Vous préparez le concours de conseiller territorial des APS

Entraînez-vous à réussir !

**Jeudi
14 mai
2009
à Paris**

**Session
supplémentaire
vendredi
3 avril 2009
à Paris**

 carrieres-publiques.com

Places limitées

FICHE D'INSCRIPTION* à retourner par fax au 04 76 65 79 26

- avant le 27 mars 2009 pour la formation du 3 avril
- avant le 7 mai 2009 pour la formation du 14 mai

Nom :

Prénom :

Fonction :

Adresse :

Tél. :

E-mail (obligatoire) :

Si inscription collectivité, merci de compléter les informations ci-dessous :

Collectivité territoriale de rattachement :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Choix de la date

3 avril 2009 14 mai 2009

Tarifs

Collectivité : 430 € HT
 Particulier : 260 € TTC

Déjeuner en supplément : 25 € TTC

Oui Non

Date et signature du stagiaire

Cachet de la collectivité

* Vaut convention de formation simplifiée. Tout participant souhaitant se désister devra informer par écrit la SAS TERRITORIAL. Tout dédit effectué dans les 15 jours précédant le début de la session de formation entraînera le règlement de 50 % du prix de la prestation. Tout dédit effectué dans les 8 jours précédant le début de la session de formation entraînera le règlement intégral du prix de la prestation.